

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2008  
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° E 17 - 2008

Séance du jeudi 3 avril 2008

### MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER DEPARTEMENTAL

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 99/II-106 du 11 juin 1999 adoptant le règlement financier départemental,
- VU les délibérations modificatives du 15 juin 2001 - rapport n° 2001/II-502/9, du 18 décembre 2001 - rapport n° 2002/I-502/6, du 6 décembre 2002 - rapport n° 2003/I-100, du 20 juin 2003 - rapport n° 2003/II-100, du 20 juin 2003 - rapport n° 2003/II-103, du 17 octobre 2003 - rapport n° 2003/IV-107, du 18 juin 2004 - rapport n° 2004/II-104, du 19 novembre 2004 - rapport n° 2004/IV-110, du 10 décembre 2004 - rapport n° 2005/I-1/01, du 9 décembre 2005 - rapport n° 2006/I-1/01,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Propose d'adopter les modifications suivantes au Règlement Financier Départemental relatives :

- au mode de gestion du Plan Pluriannuel Départemental (PPD),
- à l'articulation entre le Plan Pluriannuel Départemental (PPD) et la gestion financière (croisement de l'objectif stratégique et de l'objectif opérationnel).

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER